

Sécurité et circulation routière

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Délégation à la sécurité
et à la circulation routières

Arrêté du 17 mai 2010 fixant les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière de la session de 2011

NOR : DEVS1012608A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, en date du 17 mai 2010, les dates de l'examen du brevet pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière (BEPECASER) sont fixées pour la session de 2011 selon le calendrier suivant :

Dates de clôture des inscriptions du diplôme de base pour la session de 2011

Le 6 septembre 2010 inclus pour les candidats tenus de se soumettre à l'épreuve de contrôle de niveau.

Le 4 octobre 2010 inclus pour tous les candidats accédant directement aux épreuves d'admissibilité ou dispensés des épreuves d'admissibilité.

Dates des épreuves du diplôme de base pour la session de 2011

Épreuve préalable de contrôle de niveau : le 13 octobre 2010, à 13 h 30 (heure de Paris).

Épreuve écrite d'admissibilité : le 17 novembre 2010, à 13 h 30 (heure de Paris).

Épreuve orale d'admissibilité : le 17 novembre 2010 ou les jours suivants.

Épreuve d'admission intitulée « Contrôle des connaissances » : le 18 mai 2011 à 13 h 30 (heure de Paris), les autres épreuves d'admission sont organisées le même jour ou les jours suivants.

Épreuve de rattrapage intitulée « Contrôle des connaissances » : le 7 septembre 2011, à 13 h 30 (heure de Paris) ; les autres épreuves de rattrapage sont organisées le même jour ou les jours suivants.

Dates des épreuves en vue de l'obtention de la mention « deux-roues » ou de la mention « groupe lourd » de l'examen du BEPECASER de la session de 2011

Date de clôture des inscriptions : le 22 août 2011 inclus.

Date à compter de laquelle les épreuves sont organisées : le 3 octobre 2011.

Date à partir de laquelle les épreuves de rattrapage de la mention « groupe lourd » sont organisées : le 30 janvier 2012.

Les dossiers de candidature, accompagnés des pièces énumérées à l'article 8 de l'arrêté du 3 mai 2010 relatif aux conditions d'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, doivent soit être déposés au plus tard à 16 heures le jour de la date de clôture des inscriptions, à la préfecture du lieu de résidence du candidat ou du lieu de son centre de formation, soit être adressés au plus tard à la préfecture le même jour, par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

Aucun dossier de candidature déposé ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès des bureaux de la circulation des préfectures.